

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

10 avril 2021

Convocation du 6 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 avril à 10h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Le Charme à la salle polyvalente.

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe)
Mme LE COUPANNEC Camille, Mme RAVAT Evelyne, M. AURIOT Thierry, M. JARZAB Johnny, M. NOEL Vincent, M. SAEZ Gildas,

Membres excusés : M. DAMIANI Tony (Adjoint),

Membres absents Mme SALIN Myriam, M. BRUGON Bernard

Mme BOISSON Véronique est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA SEANCE DU 27 mars 2021

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27/03/2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, lu par la doyenne, Le Conseil Municipal, **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur est **conforme** et n'appelle ni observation ni réserve de sa part en concordance avec le compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif et le compte de gestion en cohérence

- En dépenses de fonctionnement à la somme de 153 411.65 €
- En recettes de fonctionnement à la somme de 319 949.34 €
- En dépenses d'investissement à la somme de 42 220.01 €
- En recettes d'investissement à la somme de 10 806.41 €

• AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu l'excédent de fonctionnement 2020, qui s'élève à 17 908.84 € en recette de fonctionnement et l'excédent d'investissement de 51 222.14 €,

- DECIDE d'affecter la somme de 126 910.97 € en section de fonctionnement (en recettes au 002).

• VOTE DES TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de ne pas changer les taux.

VOTE le taux des taxes locales 2021 :

32.81 % (taxe foncière -bâti-)

67.41 % (taxe foncière -non bâti).

• ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- en fonctionnement à la somme de 252 722.97 €
- en investissement à la somme de 61 127.02€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide l'adoption du budget primitif 2021 à l'unanimité.

- **DELIBERATION POUR L'ACHAT D'UNE EPAREUSE**

Madame le Maire pose le débat de l'achat d'une épareuse ou de confier la gestion des fossés à la Communauté de Communes, à raison de trois passages par an.

Considérant que trois passages par an seraient insuffisants le Conseil Municipal à l'unanimité vote pour l'achat d'une éparsouse, subventionnée à 50%.

- **Délibération Fleurissement :**

2 bacs à fleurs pour mettre devant l'église.

Jardinière bois pour mettre des fleurs devant la mairie

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote pour l'achat des bacs à fleurs.

COVID-19 :

La Commune de Châtillon Coligny nous propose 2 places pour la vaccination pour les +70 ans.

- ✓ Mme LE COUPANNEC Camille, conseille de se renseigner à la mairie de Champignelles, la mairie de Champignelles accepte les plus de 55 ans.

Vélo électrique :

✓ M. SAEZ Gildas, à proposer à la commission environnement de la Communauté de Commune de proposer une subvention pour l'achat d'un vélo électrique.

Monsieur MOREAU Président de cette commission serait plutôt favorable, en attente de plus d'information.

Ramassage des ordures ménagères :

- ✓ M. SAEZ Gildas, est tout à fait d'accord avec Madame ROBINEAU à propos du coût des ordures ménagères.
- ✓ Mme ROBINEAU, s'étonne que les habitants du Charme paye la même redevance alors, qu'aucun ramassage de poubelle jaune existe.
- ✓ M. SAEZ Gildas, se demande pourquoi pas un élu de chaque Commune du SMICTOM,

Problème école :

- ✓ Mme BOISSON Véronique évoque un problème « les enfants sont mis dans le noir pendant le repas », problème de personne qui se promène sans masque.
- ✓ Mme ROBINEAU « les parents devraient faire remonter ce problème », va demander d'organiser une commission scolaire intercommunale.

Héritage :

Le Conseil Municipal demande de faire une consultation par correspondance pour demander la salle polyvalente, salle Alain jacquemant car les confinements successifs interdisant une consultation par vote direct.,

Plus n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h15.